KEREN
FINANCE

KEREN DIAPASON

DOCUMENT D'INFORMATION PERIODICITE ANNUELLE
DU 01/01/2022 AU 30/12/2022

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit Français
Relevant de la Directive 2009/65/E

RAPPORT DE GESTION

KEREN DIAPASON

30/12/2022

SOCIETE DE GESTION
KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 PARIS

DEPOSITAIRE
CIC Market Solutions (CIC)– 6, avenue de Provence – 75009 PARIS

AFFECTATION DES RESULTATS
Capitalisation totale

DUREE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDEE
Supérieure à 5 ans.

L'OBJECTIF DE GESTION
Ce FCP a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à son indice composite de référence (50% STOXX 600 Europe Net Return + 40% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5Y + 10% €STR capitalisé), sur la durée de placement recommandée.
L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons et dividendes nets réinvestis

INDICATEUR DE REFERENCE
50% STOXX 600 Europe Net Return + 40% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5Y + 10% €STR capitalisé

L'€STR capitalisé (ticker Bloomberg : €STR Index), cet indice résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu. La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA

STOXX 600 (ticker Bloomberg : SXXR Index) est dérivé de l'indice Stoxx Europe Total Market Index. Avec un nombre fixe de 600 composants, cet indice représente les Large, Mid et Small capitalisations à travers 18 pays de la région de l'Union Européenne.
L'administrateur de cet indice est STOXX Limited (inscrit sur le registre de l'ESMA). Pour plus d'informations, se reporter au site internet suivant https://www.stoxx.com

BLOOMBERG BARCLAYS EUROAGG TREASURY 3-5 ANS (Ticker Bloomberg : LET3TREU Index): l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans représente le cours d'un panier d'emprunts souverains de 15 Etats de la zone euro, à taux fixe, d'une durée résiduelle de 3 à 5 années, de notation Investment Grade. Tous les emprunts d'Etats de la zone euro ne sont donc pas inclus dans ces indices.
L'administrateur de cet indice est Bloomberg Index Services Limited (non inscrit sur le registre de l'ESMA). Pour plus d'informations, se reporter au https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/
Il constitue un indicateur de référence a posteriori auquel le porteur pourra se référer. La composition du FCP peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice.

Conformément au Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, KEREN FINANCE dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés, décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modification substantielle apportée à un indice ou de la cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP adopte un style de gestion flexible en modulant son exposition entre deux univers d'investissement : les actions et les instruments de taux, en direct ou au travers d'OPC.
En fonction du niveau des primes de risques du marché obligataire européen spéculatif à haut rendement, le modèle de gestion détermine une exposition cible au marché actions et l'ajuste dynamiquement selon une série de critères quantitatifs précis. Le fonds pourra être totalement désensibilisé aux marchés actions en fonction des anticipations du modèle de gestion.

Les actions sont sélectionnées parmi des émetteurs de l'OCDE en fonction des éléments susceptibles d'entraîner leur revalorisation, c'est-à-dire disposant d'un avantage concurrentiel propre à l'organisation de la société, à ses produits, à son environnement de marché, à sa stratégie. A cet effet, la gestion sélectionnera des titres présentant, selon la société de gestion, une liquidité satisfaisante et une capacité de distribution de dividendes élevés et pérenne ou croissante dans le temps. Cette dernière est notamment appréciée en plus du modèle économique et de l'analyse des marchés adressés par l'étude des bilans et des facteurs clefs de génération de trésorerie comme les investissements passés et futurs, le besoin en fonds de roulement, le coût de la dette, l'imposition…

L'exposition aux instruments de taux résultera directement du niveau d'investissement en actions et consiste à sélectionner des obligations et autres titres de créances d'émetteurs privés ou publics et assimilés, de la zone OCDE, présentant une qualité de crédit de premier plan « Investment Grade », sans contrainte sectorielle. A titre accessoire, des instruments de taux spéculatifs à haut rendement pourront être sélectionnés.

Le modèle de gestion cherchera à réaliser une surperformance par rapport à son indice de référence en allouant stratégiquement ses investissements sur la classe d'actifs présentant le meilleur couple rendement/risque, après avoir détecté les signaux d'inflexion ou de poursuite de tendance du marché. La qualité de la selection de valeurs permettra également de contribuer à cette recherche de surperformance.

Le FCP s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- de 0% à 100 % sur les marchés d'actions dont les émetteurs appartiennent à la zone OCDE, de moyennes et grandes capitalisations, (1Milliard € minimum)
- de 0% à 100% en instruments de taux corporate ou souverains , du secteur public et privé ou assimilé, de la zone OCDE, de toutes notations dont 10% maximum de l'actif en instruments non notés ou en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou à défaut une notation jugée équivalente ou non notés. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver,
- de 0% à 10% en obligations convertibles de la zone OCDE,
- de 0% à 10% au risque de change sur les devises hors euro,

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

Le FCP est investi en :

- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.
- A plus de 20% de son actif net en OPCVM (« trackers » ou « ETF » également) de droit français ou étranger, en FIVG ou fonds professionnels à vocation générale et en FIA de droit européens, répondant aux conditions de l'article R214-13 et R 214-25 du Code monétaire et financier
- dépôts, emprunts d'espèces, liquidités

Il peut également intervenir sur des contrats financiers à terme fermes ou conditionnels et titres intégrant des dérivés, dans un but tant de couverture que d'exposition sur le risque action ou taux et en couverture du risque de change.

PROFIL DE RISQUE

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Par ailleurs le fonds est exposé au risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation qui présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative plus forte.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.
Risque de taux : En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.
Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) : Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru supérieur de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative
Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
Risque de marché actions : Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.
Risque de change : Une évolution défavorable de l'euro par rapport à d'autres devises pourrait avoir un impact négatif et entrainer la baisse de la valeur liquidative.

COMMENTAIRE DE GESTION

Les marchés clôturent l'année 2022 en baisse. La guerre entre l'Ukraine et la Russie a fortement pénalisé les marchés. Cette guerre et la politique sanitaire chinoise ont fortement perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et ont contribué à la reprise forte de l'inflation. La majorité des banques centrales ont durci leur politique monétaire en procédant à plusieurs hausses des taux.

Après trois années de forte hausse des marchés, les cours mondiaux des actions ont nettement reculé en 2022 en raison de la hausse de l'inflation et du resserrement de la politique monétaire, conjugués aux craintes de récession. Les actions américaines, l'un des marchés les plus cycliques, ont sous-performé leurs homologues, suivies par les marchés européens. En raison du resserrement monétaire rapide, les taux ont subi une forte hausse, atteignant des niveaux jamais vus depuis 2009-10 ; la volatilité sur les marchés obligataires a atteint des sommets notamment sur les taux souverains.

Compte tenu du choc inflationniste et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la croissance de la zone euro a fait preuve de résilience. La demande intérieure est restée ferme ainsi que l'emploi.

À partir de juillet, la BCE a commencé à relever ses taux (première hausse de taux depuis 2011). Après la hausse de 50 pb en juillet, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 75 pb en septembre et octobre, puis de 50 pb en décembre (250 points de base au total). Son taux directeur se situe désormais au-dessus du niveau neutre (environ 1,5 %-2 %).

Alors que de nombreux pays sont parvenus à mieux gérer le virus et à lever les restrictions sanitaires, la Chine a maintenu sa politique zéro-Covid presque pendant toute l'année. Cependant, depuis novembre, la politique de zéro-Covid de Xi Jinping a fait l'objet de contestations. Par conséquent, le gouvernement chinois a commencé à assouplir ses mesures contre le Covid-19.

La perte de pouvoir d'achat des consommateurs, la hausse des coûts pour les entreprises et des taux d'intérêt élevés font craindre une récession. Les gouvernements et les institutions ont fortement abaissé leurs prévisions de croissance pour 2022 et 2023. Pour la première fois depuis Mars 2020, les politiques monétaires ne sont plus en soutien des politiques budgétaires et de la croissance. Elles reviennent à leur mission première à savoir la stabilité des prix. Ceci fait craindre à de nombreux investisseurs un choc récessif sur la croissance matérialisé par une contrition des marges et des risques de défauts en hausse.

Les indices actions ont connus des fortes baisses : - 19,7 % pour le S&P 500, - 9.80 % % pour le CAC40 et une remontée des taux d'intérêts marquée au sein des pays de l'OCDE.

Dans ce contexte, le fonds a subi la baisse des marchés actions ainsi qu'un fort écartement des spreads obligataires.
Les performances 2022 du compartiment Keren Diapason sont les suivantes* (à comparer à l'indice composite du fonds qui affiche une performance de - 8,93 % en 2022.) :

Keren Diapason C : - 13,09 %
Keren Diapason I : - 12,66 %
Keren Diapason N : - 12,88 %

**Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.*

La contribution des actions est significative mais la partie obligataire malgré une baisse moins marquée a participé à la hausse de la volatilité. Ainsi le compartiment actions a généré 60 % de la performance négative du fonds.

Principalement investi en valeurs de grandes capitalisations et d'ETF, le fonds a bénéficié d'arbitrage sur indices et de hausses qui ont animé les secteurs de la santé et des matières premières. A La baisse, on retrouve les secteurs de l'industrie (Alstom), de la construction et de la technologie.

Nous avons abordé l'année 2023 avec confiance car nous avons opté pour un scénario économique moins dégradé en raison notamment d'un marché de l'emploi soutenu, d'une consommation résiliente et du retour du consommateur chinois. L'allocation sera modifiée et l'exposition Equity sera désormais uniquement représentée par des ETF et Futures. Par ailleurs, la solvabilité de nos émetteurs s'est trouvée renforcée par des résultats supérieurs aux attentes et une situation bilancielle solide.

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE GESTION DE PROMOTION DES CRITERES ESG

Dans le cadre de son évolution, Keren Finance a souhaité aligner ses principes d'investissements dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Signataire des PRI depuis 2020, Keren Finance a depuis de nombreuses années intégré implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs.

Certains fonds ont par ailleurs été labellisés au cours de l'année (Label ISR pour KEREN CREDIT ISR, Label Relance pour KEREN ESSENTIELS), des labellisations que nous continuerons à étendre à d'autres fonds dans les prochains mois.

En 2021, les équipes de gestion de Keren Finance ont permis à l'intégralité de notre gamme de fonds d'être référencée en article 8 du Règlement SFDR justifiée, entre autres, par la mise en place des éléments suivants :

- Une Analyse : La société de gestion établit un suivi des données environnementaux, sociaux et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille. Le développement d'un modèle quantitatif interne à Keren Finance a été réalisé à cet effet.
- Une politique d'exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants:
    - La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
    - Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
    - L'industrie du Tabac.

- Un suivi des controverses : La société de gestion établi une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles seront exclus du fonds, permettant ainsi à nos

fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement…etc).

- Un Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

Keren Finance évalue ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de s'assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour plus d'informations sur la démarche ESG mise en place par KEREN FINANCE, nous vous invitons à consulter notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site www.kerenfinance.com

COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE :

Au 31/12/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 67 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 57 au 31/12/2021.
Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 63,40 (contre 47,40 pour l'univers d'investissement*) et a varié de la façon suivante :

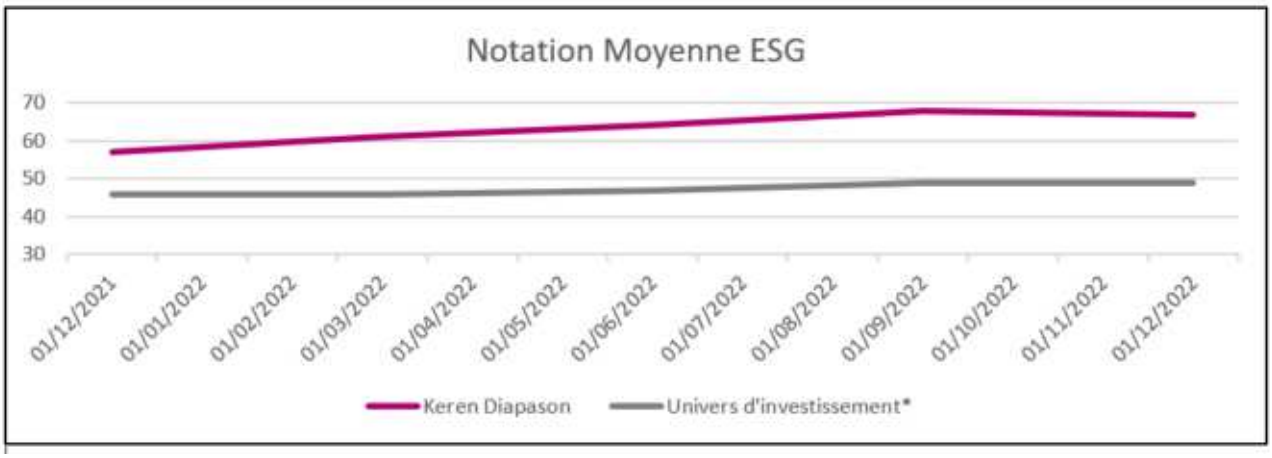

Note E (0-100)	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022
Keren Diapason	57	61	64	68	67
*Univers d'investissement**	*46*	*45*	*46*	*49*	*50*

Note S (0-100)	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022
Keren Diapason	55	63	64	71	70
*Univers d'investissement**	*46*	*47*	*47*	*50*	*52*

Note G (0-100)	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022
Keren Diapason	60	64	67	72	73
*Univers d'investissement**	*46*	*47*	*47*	*48*	*47*

** L'univers d'investissement est composé d'un échantillon d'environ 1 000 émetteurs (au 31/12/2022) provenant des principaux indices obligataires et actions européens*

Avertissement : Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées.
Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet www.kerenfinance.com ou sur simple demande des investisseurs formulée auprès de la société de gestion – KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris – Tél : 01.45.02.49.00 – e-mail : contact@kerenfinance.com

Exercice 2022 (Montants en K euros)	
Rémunérations fixes	1 326
Rémunérations variables	524

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit:
Keren Recovery 2027
969500N5L47F9DLESH56

Identifiant d'entité juridique:

Caracteristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durbles sur le plan environnemental**. Ce réglement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

- ☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental:** ___%
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considerées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activites économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social:** ___%

●○ ☒ **Non**

- ☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables
  - ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités economiques qui sont considérees comme durables sur le plan environnemental au titre dela taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considerées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif social
- ☐ Il promeut des caractéristiques E/S mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier sont respectées?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds KEREN Diapason s'appliquent globalement au niveau de l'entité KEREN FINANCE (hormi pour notre fonds labélisé ISR qui se voit appliqué des critères plus contraignants).

Au travers de nombreux indicateurs de performances, KEREN Finance s'attache à ce que, en tant qu'investisseur long terme, ses choix d'investissements intègrent une analyse extra financière lui permettant de distinguer les

sociétés qui gèrent de facon responsable leur empreinte environnementale et sociale, mais également celles qui sont soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité.

Ainsi, les émetteurs présents dans le portefeuille de KEREN Diapason se voient analysés sur les critères suivons :

Le facteur « Environnement » comprend:

- *Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires*
- *La consommation d'eau rapporté au chiffre d'affaires*
- *La présence d'une politique sur le changement climatique*

Le facteur « Social » comprend:

- *Le pourcentage de turnover dans la société*
- *La présence d'une politique de non-discrimination*
- *Le taux d'accident du travail*
- *La présence d'une politique sur la protection des droits humains*
- *La présence d'une politique de juste rémunération*
- *La présence d'une politique sur le changement anti-corruption*

Quel est le niveau des indicateurs de durabilité utilisés?

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation, par les émetteurs, des caractéristiques environnementales et/ou sociales précédemment citées sont les suivants:

- *L'émission de CO2 généré (émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires)*
- *Présence ou non d'une politique climatique (Y/N)*
- *Le Turnover (taux de rotation des effectifs)*
- *Présence ou non d'une politique de santé et sécurité (Y/N)*
- *Part en % d'administrateurs indépendant*
- *Parité existante (ou non) au comité exécutif de la société.*

Si ces derniers ne sont pas couverts, 4 critères secondaires et un tertiaire sont utilisés. Il s'agit de :

- *La consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires*
- *Le taux des accidents du travail*
- *La présence d'une politique de protections des droits humains*
- *La consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires*

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences negatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liées aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et a l a lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables alignés à la Taxonomie ou non.

De plus, comme le préconise l'accord de Paris, nous suivons, actualisations et publions mensuellement l'évolution de la contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 de notre portefeuille.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser n'ont pas causé de préjudice important a un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

La mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers. Cette donnée est fournie par Sustainalytics.
De plus, d'autres indicateurs sont utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celles dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones sensibles.
Enfin, ces investissements doivent entrer dans le respect d'un cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles, en cohérence avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact – UNGC) et conformément à notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site internet.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en consideration?

Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), Keren Finance prend en compte les 14 PAI obligatoires dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE a l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Grâce à l'application des 14 PAI obligatoires, et notamment des PAI cités ci-dessous, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme :

- Violation des principes du Pacte mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanisme de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

La donnée relative à ces critères sur les émetteurs détenus en portefeuille est issue des bases de Sustainalytics.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Nous utilisons la méthodologie suivante afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Dans un premier temps, nous étudions si l'émetteur a, par le passé, violé les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. S'il y a eu une quelconque violation, nous vérifions ensuite si son score actuel d'alignement à ces principes est inférieur à 50/100. Si tel est le cas, il sera alors considéré comme non durable.
Dans un second temps, 10 indicateurs sont utilisés (cf question 2), dont 4 PAI, pour justifier de la durabilité ou non de chaque emetteur.
Les 4 PAI sont les suivants :

- les émissions carbone,
- la consommation d'eau,
- la consommation d'énergie,
- la présence ou non d'une politique de protection des droit humains.

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La Taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également ne pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2022

Largest investments	Sector	% Assets	Country
Saint Gobain	*Construction Materials*	*3,54%*	*France*
Davide Campari-Milano	*Beverages*	*3,25%*	*Italie*
Argan	*REIT*	*3,10%*	*France*
VGP	*Real Estate Owners &*	*2,72%*	*Belgique*
BNP Paribas	*Banking*	*2,69%*	*France*

Quelle était la proportion d'investissements durables ?

La proportion d'investissement durables était de 59,1% au 31/12/2022.

Quelle était l'allocation d'actif?

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

70% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

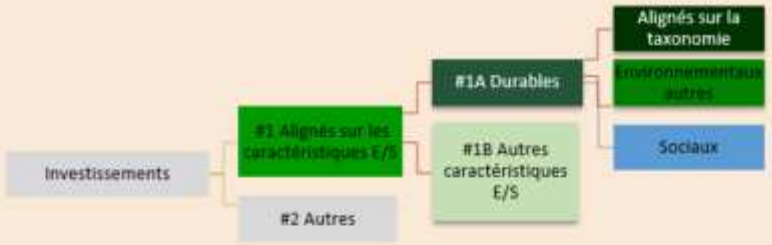

#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les autres investissements du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie #1 Aligné sur les caractéristiques E/S couvre :
- La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements **alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.**

Au 31/12/2022, 100% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer dans le temps. Les calculs peuvent reposer sur des donnés incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le 5 plus grosses expositions sectorielles du fonds (titres vifs) sont l'industrie (18,68%), les financières (11,93%), la consommation de base (7,65%), l'immobilier (7,08%), et la consommation discrétionnaire (3,78%).

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalises par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

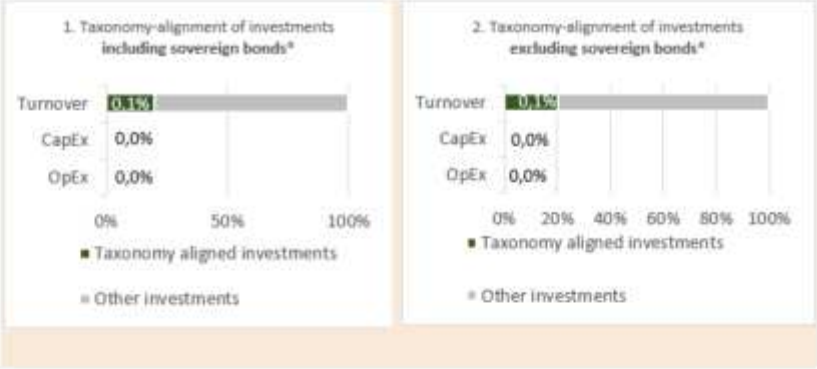

Quelle est la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans des activités transitoires et habilitantes.

Comment a évolué la part d'investissements durables avec un objectif environemental non alignés sur la taxonomie?

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier «E») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds (hors dérivés, liquidités et équivalent dont des OPCVM monétaires).
Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Il n'y a pas de période antétieure pour effectuer la comparaison.

Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas conforme à la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissement durables non-alignée à la Taxonomy Européenne était de 59,1% au 31/12/2022.

Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan social (pilier « S ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds (hors dérivés, liquidités et équivalent dont des OPCVM monétaires).

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif social.

Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements mentionnés dans la catérogie « #2 Autres » correspondent à une quote-part de l'actif net du produit financier, hors liquidités / OPC externes / dérivés, qui peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, Keren Finance a fait certifier 4 de ses membres et a embauché un analyste ESG. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable. Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?***

  Non applicable.

- ***Comment ce produit financier s'est-il comporté au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable.

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice de marché large?**

  Non applicable.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

KEREN DIAPASON

30/12/2022

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'objectif de gestion

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Changement d'indicateur de référence, auparavant : 50% STOXX 600 Europe Net Return + 40% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5Y + 10% EONIA capitalisé, dorénavant : 50% STOXX 600 Europe Net Return + 40% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5Y + 10% €STR

01/01/2022 Frais : Diminution des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille

01/01/2022 Frais : Modification de la commission de surperformance

01/01/2022 Frais : Mise à jour du paragraphe descriptif relatif à la commission de surperformance, afin de prendre en compte les dernières orientations de l'ESMA

18/05/2022 Fusion/absorption : Le fonds absorbe KEREN FLEXIMMO

02/11/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout d'un paragraphe relatif aux règlements SFDR et Taxonomie. Le fonds est un produit financier au sens de l'article 8 SFDR, et le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents. L'alignement à la Taxonomie est égal à 0

02/11/2022 Caractéristiques de gestion : Augmentation de la fourchette de détention d'OPC

02/11/2022 Frais : Mise à jour du tableau des frais facturés au fonds, au niveau des commissions de mouvement, sans entraîner d'augmentation.

KEREN DIAPASON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

KEREN DIAPASON
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
KEREN FINANCE
178, boulevard Haussmann
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement KEREN DIAPASON relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2023.04.17 12:53:12 +0200

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts et instruments financiers	**15 829 625,14**	**5 393 424,39**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**3 322 347,11**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	3 322 347,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**10 399 382,74**	**1 418 862,28**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 399 382,74	1 418 862,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	**5 426 117,40**	**647 555,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 426 117,40	647 555,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**4 125,00**	**4 660,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 125,00	4 660,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**100 333,41**	**591 283,06**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**100 333,41**	**591 283,06**
Comptes financiers	**555 061,38**	**1 245 438,57**
Liquidités	**555 061,38**	**1 245 438,57**
Total de l'actif	**16 485 019,93**	**7 230 146,02**

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	**16 563 402,89**	**6 135 306,69**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**0,00**	**0,00**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-136 995,75**	**495 807,94**
Résultat de l'exercice (a, b)	**38 531,90**	**26 805,16**
Total des capitaux propres	**16 464 939,04**	**6 657 919,79**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**4 125,00**	**4 660,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**4 125,00**	**4 660,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 125,00	4 660,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**15 955,89**	**567 566,23**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**15 955,89**	**567 566,23**
Comptes financiers	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**16 485 019,93**	**7 230 146,02**

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FCE1F3F00002 CAC40-EOP 0123	388 230,00	0,00
FCE1F2F00002 CAC40-EOP 0122	0,00	714 300,00
Total Indices	388 230,00	714 300,00
Total Contrats futures	388 230,00	714 300,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	388 230,00	714 300,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	**388 230,00**	**714 300,00**

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	64 011,56	108 105,64
Produits sur obligations et valeurs assimilées	133 474,20	15 494,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**197 485,76**	**123 599,64**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 281,78	4 428,76
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**6 281,78**	**4 428,76**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**191 203,98**	**119 170,88**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	154 004,43	95 358,11
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**37 199,55**	**23 812,77**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 332,35	2 992,39
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**38 531,90**	**26 805,16**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

COMPTABILISATION DES REVENUS

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.
L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Part C :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :
Pour les revenus : distribution
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part N :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0013420502	1,30 % TTC maximum	Actif net
I	FR0013420510	0,80 % TTC maximum	Actif net
N	FR0013420528	1,05 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC) :

		Frais de gestion indirects
C	FR0013420502	2% TTC maximum
I	FR0013420510	2% TTC maximum
N	FR0013420528	2% TTC maximum

Commission de surperformance :

Part FR0013420502 C

15% TTC de la surperformance au-delà de celle de l'indice composite (50% STOXX 600 Europe Net Return + 40% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5Y + 10% €STR capitalisé) dividendes réinvestis. Il ne sera prélevé aucune commission variable si la performance devait être inférieure au maximum entre 0 et l'€STR capitalisé. Une période de

rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans

Actif net

- Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et

deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

- Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à

celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous

performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Calculée selon la méthode indicée, le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice dividendes réinvestis et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM

La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

- La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice et donc la provision est remise à zéro tous les ans.
- Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2020
- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas surperformance de l'OPCVM, à l'issue de la période de cristallisation, par rapport à son indice de référence et au maximum entre 0 et l'€STR capitalisé, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence ou par rapport au maximum entre 0 et l'€STR capitalisé, à l'issue de la période de cristallisation, aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Depuis le 01/01/2022, la commission de surperformance est calculée en tenant compte de l'indice €STR (Euro Short Term Rate) en remplacement de l'indice EONIA.

Part FR0013420510 I

15% TTC de la surperformance au-delà de celle de l'indice composite (50% STOXX 600 Europe Net Return + 40% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5Y + 10% €STR capitalisé) dividendes réinvestis. Il ne sera prélevé aucune commission variable si la performance devait être inférieure au maximum entre 0 et l'€STR capitalisé. Une période de
rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans
Actif net
- Période de cristallisation de la commission de surperformance
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et
deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Période de référence de la performance
La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à
celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous
performance (ou performance négative) passée.
A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.
Calculée selon la méthode indicée, le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice dividendes réinvestis et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM
La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.
La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.
- La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice et donc la provision est remise à zéro tous les ans.
- Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2020
- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas surperformance de l'OPCVM, à l'issue de la période de cristallisation, par rapport à son indice de référence et au maximum entre 0 et l'€STR capitalisé, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.
2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence ou par rapport au maximum entre 0 et l'€STR capitalisé, à l'issue de la période de cristallisation, aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;
Depuis le 01/01/2022, la commission de surperformance est calculée en tenant compte de l'indice €STR (Euro Short Term Rate) en remplacement de l'indice EONIA.

Part FR0013420528 N

15% TTC de la surperformance au-delà de celle de l'indice composite (50% STOXX 600 Europe Net Return + 40% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5Y + 10% €STR capitalisé) dividendes réinvestis. Il ne sera prélevé aucune commission variable si la performance devait être inférieure au maximum entre 0 et l'€STR capitalisé. Une période de
rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans
Actif net
- Période de cristallisation de la commission de surperformance
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et
deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Période de référence de la performance
La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à
celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous
performance (ou performance négative) passée.
A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.
Calculée selon la méthode indicée, le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice dividendes réinvestis et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM
La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.
La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.
- La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice et donc la provision est remise à zéro tous les ans.
- Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2020
- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.
1er cas : En cas surperformance de l'OPCVM, à l'issue de la période de cristallisation, par rapport à son indice de référence et au maximum entre 0 et l'€STR capitalisé, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.
2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence ou par rapport au maximum entre 0 et l'€STR capitalisé, à l'issue de la période de cristallisation, aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;
Depuis le 01/01/2022, la commission de surperformance est calculée en tenant compte de l'indice €STR (Euro Short Term Rate) en remplacement de l'indice EONIA.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :
*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.
**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).
***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions
La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

FRAIS DE TRANSACTION

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Assiette : Prélèvement sur chaque transaction Part (1) Société de gestion de portefeuille 93,75% Part (2) Dépositaire : 6,25% Actions warrants, obligations convertibles, droits : 0.32% TTC maximum Part (2) Dépositaire : 100% Obligations, titres de créance négociables : forfait max 55 € TTC OPCVM/FIA Forfait 150€ TTC maximum Futures / Monep : 1€ TTC maximum Options/Monep : 1€ TTC maximum	(1)	(2)	

METHODES DE VALORISATION

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
  - La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et un jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
  - Exception : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

- Valeur de marché retenue :

  BTF/BTAN :

  Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

  Autres TCN :

  a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

  - si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
  - autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

  b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

  Application d'une méthode actuarielle.
  - si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
  - autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :
- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échange (swaps)

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

METHODE D'EVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

DESCRIPTION DES GARANTIES RECUES OU DONNEES

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	**6 657 919,79**	**5 405 929,33**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	15 462 892,49	1 567 773,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 131 227,58	-1 192 520,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	538 035,40	426 722,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-837 417,33	-161 130,85
Plus-values réalisées sur contrats financiers	134 116,00	273 470,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-237 221,00	-53 661,00
Frais de transaction	-110 311,04	-37 461,29
Différences de change	-8 056,60	2 207,10
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 031 844,95	395 863,23
Différence d'estimation exercice N	*-431 140,20*	*600 704,75*
Différence d'estimation exercice N-1	*600 704,75*	*204 841,52*
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-8 785,00	6 916,00
Différence d'estimation exercice N	*-4 125,00*	*4 660,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*4 660,00*	*-2 256,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	37 199,55	23 812,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments*	-360,69	0,00
Actif net en fin d'exercice	**16 464 939,04**	**6 657 919,79**

*Résultat fusion

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	10 073 293,41	61,18	0,00	0,00	326 089,33	1,98	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	555 061,38	3,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	809 195,96	4,91	3 104 728,75	18,86	3 665 704,19	22,26	2 819 753,84	17,13
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	555 061,38	3,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	9 353 628,31	56,81
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	326 089,33	1,98
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	432 361,10	2,63
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	287 304,00	1,74
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	**10 399 382,74**	**63,16**
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	**0,00**	**0,00**
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
Indices	388 230,00	2,36
TOTAL Autres opérations	**388 230,00**	**2,36**

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1 GBP	% GBP	Devise 2 DKK	% DKK	Devise 3 USD	% USD	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	296 005,03	1,80	132 639,84	0,81	5 405,79	0,03	7 195,01	0,04
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			**0,00**
Obligations			**0,00**
TCN			**0,00**
OPC			**1 196 520,00**
	FR0010700401	KEREN CORPOR.I 3D	200 030,00
	FR0014000W53	KER.CRED.ISR EB 3D	996 490,00
Contrats financiers			**0,00**
Total des titres du groupe			**1 196 520,00**

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	38 531,90	26 805,16
Total	**38 531,90**	**26 805,16**

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 583,80	-114,22
Total	**9 583,80**	**-114,22**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C2 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 978,39	5 857,33
Total	**7 978,39**	**5 857,33**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
I1 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	20 969,71	21 062,05
Total	**20 969,71**	**21 062,05**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-136 995,75	495 807,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-136 995,75**	**495 807,94**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-89 101,66	4 756,29
Total	**-89 101,66**	**4 756,29**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
C2 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-19 056,05	159 346,49
Total	**-19 056,05**	**159 346,49**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
I1 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-28 838,04	331 705,16
Total	**-28 838,04**	**331 705,16**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
11/07/2019	C1 PART CAPI C *	100,00	1,000	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11/07/2019	C2 PART CAPI N *	1 855 000,00	18 550,000	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11/07/2019	I1 PART CAPI I *	5 899 000,00	5 899,000	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2020	C1 PART CAPI C	109 799,76	1 157,632	94,85	0,00	0,00	0,00	-9,27
31/12/2020	C2 PART CAPI N	1 372 908,38	14 390,000	95,41	0,00	0,00	0,00	-8,75
31/12/2020	I1 PART CAPI I	3 923 221,19	4 097,000	957,58	0,00	0,00	0,00	-84,20
31/12/2021	C1 PART CAPI C	63 603,05	578,199	110,00	0,00	0,00	0,00	8,02
31/12/2021	C2 PART CAPI N	2 138 121,99	19 202,000	111,35	0,00	0,00	0,00	8,60
31/12/2021	I1 PART CAPI I	4 456 194,75	3 979,000	1 119,93	0,00	0,00	0,00	88,65
30/12/2022	C1 PART CAPI C	10 727 402,55	112 211,117	95,60	0,00	0,00	0,00	-0,70
30/12/2022	C2 PART CAPI N	2 287 089,43	23 575,542	97,01	0,00	0,00	0,00	-0,46
30/12/2022	I1 PART CAPI I	3 450 447,06	3 527,500	978,16	0,00	0,00	0,00	-2,23

* Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	138 309,403000	13 901 758,14
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-26 676,485000	-2 601 976,83
Solde net des Souscriptions / Rachats	111 632,918000	11 299 781,31
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	112 211,117000	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI N		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	6 526,543000	666 636,22
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 153,001000	-215 564,40
Solde net des Souscriptions / Rachats	4 373,542000	451 071,82

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI N		
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	23 575,542000	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI I		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	817,964000	894 498,13
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 269,464000	-1 313 686,35
Solde net des Souscriptions / Rachats	-451,500000	-419 188,22
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 527,500000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI N	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0013420502 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,29
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	98 087,99
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013420528 C2 PART CAPI N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	23 695,61
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013420510 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	32 220,83
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00

	30/12/2022
FR0013420510 I1 PART CAPI I	
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	SRD et réglements différés	100 333,41
Total des créances		**100 333,41**
Dettes	Frais de gestion	15 955,89
Total des dettes		**15 955,89**
Total dettes et créances		**84 377,52**

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	**15 825 500,14**	**96,12**
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	10 399 382,74	63,16
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	5 426 117,40	32,96
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	**0,00**	**0,00**
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	**0,00**	**0,00**
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**100 333,41**	**0,61**
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**-15 955,89**	**-0,10**
CONTRATS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	**555 061,38**	**3,37**
DISPONIBILITES	555 061,38	3,37
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	**16 464 939,04**	**100,00**

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						**10 399 382,74**	**63,16**
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						**10 399 382,74**	**63,16**
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						**9 353 628,31**	**56,81**
TOTAL BELGIQUE						**631 850,55**	**3,84**
BE0002258276 VGP 3,9%16-210923 REGS	21/09/2016	21/09/2023	EUR	300	3,90	303 543,70	1,84
BE0002876572 GBL 3,125%22-060929	30/08/2022	06/09/2029	EUR	2	3,125	194 109,67	1,18
BE6327721237 VGP 1,5%21-080429	08/04/2021	08/04/2029	EUR	2	1,50	134 197,18	0,82
TOTAL SUISSE						**163 220,82**	**0,99**
CH0576402181 UBS GROUP TV20-051128	05/11/2020	05/11/2028	EUR	200		163 220,82	0,99
TOTAL ALLEMAGNE						**447 598,71**	**2,72**
XS2191013171 ALSTRIA 1,5%20-230626	23/06/2020	23/06/2026	EUR	1	1,50	79 455,26	0,48
XS2194283672 INFINEON TECHNOLOG 1,125%20-26	24/06/2020	24/06/2026	EUR	4	1,125	368 143,45	2,24
TOTAL DANEMARK						**380 259,18**	**2,31**
XS1789699607 A.P. MOELLER-MAERSK 1,75%18-26	16/03/2018	16/03/2026	EUR	400	1,75	380 259,18	2,31
TOTAL ESPAGNE						**771 787,58**	**4,69**
ES0205032008 FERROVIAL 2,5%14-150724 REGS	15/07/2014	15/07/2024	EUR	4	2,50	396 772,33	2,41
XS2013745703 BBVA 1%19-210626 MTN S.160	21/06/2019	21/06/2026	EUR	3	1,00	275 108,96	1,67
XS2538366878 BANCO SANTANDER TV27092026	27/09/2022	27/09/2026	EUR	1		99 906,29	0,61
TOTAL FINLANDE						**242 446,23**	**1,47**
XS2257961818 UPM-KYMMENE 0,125%20-191128	19/11/2020	19/11/2028	EUR	300	0,125	242 446,23	1,47
TOTAL FRANCE						**4 038 748,60**	**24,53**
BE0002286558 ARGAN 3,25%17-040723	04/07/2017	04/07/2023	EUR	5	3,25	505 652,26	3,07
FR0013165677 KERING 1,25%16-100526 EMTN	10/05/2016	10/05/2026	EUR	4	1,25	378 632,27	2,30
FR0013330115 THALES 0,875%18-190424 EMTN	19/04/2018	19/04/2024	EUR	3	0,875	291 833,67	1,77
FR0013370129 BUREAU VERITAS 1,875%18-060125	04/10/2018	06/01/2025	EUR	4	1,875	386 798,36	2,35
FR0013397452 VINCI 1,625%19-180129 EMTN	18/01/2019	18/01/2029	EUR	1	1,625	92 017,22	0,56
FR0013494168 SCHNEIDER EL 0,25%20-110329	11/03/2020	11/03/2029	EUR	4	0,25	337 008,44	2,05
FR0013507852 CAPGEMINI 1,625%20-150426	15/04/2020	15/04/2026	EUR	1	1,625	95 166,89	0,58
FR0014006XE5 BFCM 0,01%21-070325	25/11/2021	07/03/2025	EUR	2	0,01	184 916,55	1,12
FR0014008FH1 ARVAL SERV LEAS 0,875%22-0225	17/02/2022	17/02/2025	EUR	3	0,875	285 048,37	1,73

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0014009KQ0 SANOFI 1,25%22-060429	06/04/2022	06/04/2029	EUR	3	1,25	268 738,52	1,63
XS1962554785 CIE DE SAINT-GOBAI 0,625%19-24	15/03/2019	15/03/2024	EUR	6	0,625	583 712,55	3,55
XS2242188261 CMA CGM 7,5%20-150126	21/10/2020	15/01/2026	EUR	200	7,50	214 134,00	1,30
XS2357737910 MOBILUX 0% PERP	29/06/2021	31/12/2050	EUR	300	4,25	242 752,00	1,47
XS2361342889 PICARD GROUPE 3,875%21-010726	07/07/2021	01/07/2026	EUR	200	3,875	172 337,50	1,05
TOTAL ROYAUME UNI						**660 502,86**	**4,01**
XS0926785808 COCA-COLA EUROP 2,375%13-0525	07/05/2013	07/05/2025	EUR	200	2,375	199 932,30	1,21
XS1112829947 DIAGEO FINANCE 1,75%14-230924	23/09/2014	23/09/2024	EUR	100	1,75	98 072,04	0,60
XS2002017361 VODAFONE GROUP 0,9%19-241126	24/05/2019	24/11/2026	EUR	400	0,90	362 498,52	2,20
TOTAL LUXEMBOURG						**240 713,92**	**1,46**
XS2150006133 JOHN DEERE CM 1,375%20-020424	02/04/2020	02/04/2024	EUR	100	1,375	99 095,73	0,60
XS2360041474 SEGRO CAP 0,5%21-220931	22/09/2021	22/09/2031	EUR	200	0,50	141 618,19	0,86
TOTAL PAYS-BAS						**746 967,95**	**4,54**
XS2239553048 DAV CAM MIL 1,25%20-061027	06/10/2020	06/10/2027	EUR	600	1,25	520 396,77	3,16
XS2303070911 H&M FIN 0,25%21-250829	25/02/2021	25/08/2029	EUR	300	0,25	226 571,18	1,38
TOTAL SUEDE						**392 684,22**	**2,38**
XS1567901761 SECURITAS 1,125%17-200224	20/02/2017	20/02/2024	EUR	400	1,125	392 684,22	2,38
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						**636 847,69**	**3,87**
FR0013425139 MMS USA HLGS 0,625%19-130625	05/06/2019	13/06/2025	EUR	2	0,625	185 862,63	1,13
XS1900752814 PROCTER & GAMBLE 1,2%18-301028	30/10/2018	30/10/2028	EUR	300	1,20	268 910,10	1,63
XS1907120791 AT&T 2,35%18-050929	03/12/2018	05/09/2029	EUR	200	2,35	182 074,96	1,11
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						**326 089,33**	**1,98**
TOTAL FRANCE						**326 089,33**	**1,98**
XS0179060974 AXA TV03 PERPETUEL EMTN S.13	17/10/2003	31/12/2050	EUR	400		326 089,33	1,98
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						**432 361,10**	**2,63**
TOTAL FRANCE						**432 361,10**	**2,63**
FR00140005J1 BNP PARIBAS TV20 04102027	14/10/2020	14/10/2027	EUR	5		432 361,10	2,63
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						**287 304,00**	**1,74**
TOTAL FRANCE						**287 304,00**	**1,74**
XS1204154410 CREDIT AGRICOLE 2,625%15-0327	17/03/2015	17/03/2027	EUR	300	2,625	287 304,00	1,74
TOTAL Titres d'OPC						**5 426 117,40**	**32,96**
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						**618 096,00**	**3,75**
TOTAL FRANCE						**618 096,00**	**3,75**
FR0011550193 BNP PAR.EASY STOX.EU.600 U.ETF			EUR	48 900		618 096,00	3,75

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						**4 808 021,40**	**29,21**
TOTAL ALLEMAGNE						**615 171,00**	**3,74**
DE0002635307 ISHARES STOXX EUR.600 UCITS			EUR	14 600		615 171,00	3,74
TOTAL FRANCE						**3 363 230,40**	**20,43**
FR0010700401 KEREN CORPORATE I SI.3DEC			EUR	1 000		200 030,00	1,21
FR0012740983 BNP PAR.EASY EUR.STOX.50 U.ETF			EUR	124 000		1 179 240,00	7,17
FR0013380607 LYX.CAC40 DR UCITS ETF ACC SI.			EUR	33 600		987 470,40	6,00
FR0014000W53 KEREN CREDIT ISR EB FCP 3DEC			EUR	11 000		996 490,00	6,05
TOTAL IRLANDE						**829 620,00**	**5,04**
IE00BP3QZJ36 ISH MSCI FRA EUR-AC ETF			EUR	18 000		829 620,00	5,04
TOTAL Contrats financiers						**0,00**	**0,00**
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						**0,00**	**0,00**
TOTAL Engagements à terme fermes						**0,00**	**0,00**
TOTAL FRANCE						**4 125,00**	**0,03**
MARF.EUR Appels marge futures			EUR	4 125		4 125,00	0,03
TOTAL AUTRES PAYS						**-4 125,00**	**-0,03**
FCE1F3F00002 CAC40-EOP 0123			EUR	6		-4 125,00	-0,03

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part I1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques